



Vous voulez rentrer en apprentissage  
et vous êtes dans une des situations  
décrites ci-dessous



Je suis lent, j'ai besoin de plus de temps ...

Je suis souvent absent, en retard, fatigué...

J'ai eu un grave accident...

J'étais dans un établissement, une classe  
spécialisée, ULIS, ITEP, IME...

J'ai des problèmes de santé...

Je suis maladroit...

Je ne me rappelle pas...

Je m'énerve trop facilement...

J'ai une « DYS »

J'entends mal, je vois mal...

J'ai eu une AVS

J'ai déjà bénéficié d'un projet pédagogique  
individualisé (PAI, PPS, etc...)

Je suis reconnu travailleur handicapé

Il y a **des solutions** !

On peut vous aider : pour vos examens, en  
entreprise, pour votre apprentissage...



# Aménagements des conditions d'examens

Ce document s'adresse aux candidats qui passent un CAP en deux ans: pâtissier, charcutier, cuisine, restaurant, carrossier, peintre, boucher et qui vont être en CCF dès leur première année

Si vous avez besoin d'un aménagement des conditions d'examens, (difficultés : de lecture, d'écriture, lenteur, besoin de reformulation, etc...)

Vous devez fournir :

∅ Les mesures d'aménagements d'épreuves (document du rectorat) de votre examen précédent.

## Ou

∅ Les justificatifs médicaux (bilans orthophonistes, bilans neuropsychologiques), GEVA-Sco, autres.

Les documents sont à transmettre au Référent handicap :

## RÉFÉRENT HANDICAP

Alexandre BAYON

[bayona@cfmda.fr](mailto:bayona@cfmda.fr)

04 75 61 16 54

# L'aménagements des conditions d'examens

C'est maintenir l'égalité des chances entre les candidats présentant une aggravation de leur situation, une limitation temporaire d'activité ou découvrant leur situation dans l'année.

## Quand ?

→ La demande se fait à l'inscription à l'examen.

## Comment ?

- Pour les CAP, Mention complémentaire et les bacs pro. **Clic**
- Pour les autres diplômes, demander au référent H+.

## Comment ?

- Avoir déposé, ou, avoir obtenu la RQTH  
(reconnaissance qualité travailleur handicapé).  
Être volontaire.

Pour toutes ces informations et/ou des questions, adressez-vous à :

### RÉFÉRENT HANDICAP

Alexandre BAYON

[bayona@cfmda.fr](mailto:bayona@cfmda.fr)

04 75 61 16 54